

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21825**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sciences Humaines et Sociales - Mention : Intervention sociale - Spécialité : Cadre intermédiaires des établissements sanitaires et sociaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Nice Sophia Antipolis	Président de l'université Nice Sophia Antipolis, Recteur de l'académie de Nice

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes, 332 Travail social, 332p Direction de centres et de services sociaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé exerce une responsabilité d'encadrement technique et administratif dans des établissements sanitaires, sociaux ou médicosociaux. Il participe à la préparation des budgets, contrôle leur réalisation, interprète les écarts, rend compte à la direction qui fixe les objectifs politiques ou économiques. Il coordonne les activités d'un ou plusieurs services de ces types d'établissement, anime et gère tout ou partie du personnel. Il garantit la qualité des prestations de services exécutées autour de la prestation de soin. Enfin, il peut étudier la faisabilité technique et financière des projets de développement : affectation financière, recherche de subventions, emprunts, analyse de coûts.

Cette formation, apporte aux cadres intermédiaires, connaissances, méthodes et outils leur permettant de maîtriser la gestion du personnel et de l'activité, de concevoir, évaluer et assurer le suivi des projets, de participer activement à la stratégie et à l'organisation du service.

Compétences développées :

Savoir réaliser des études financières et techniques (appels d'offre, affectation financière, recherche de subventions, emprunts, analyse de coûts, ...),

Savoir préparer un budget, contrôler sa réalisation, interpréter les écarts et réaliser un bilan,

Connaître et suivre les évolutions de la réglementation en vigueur,

Savoir recenser les besoins des personnes qui lui sont confiées,

Savoir élaborer avec son équipe un projet de soins ou service, savoir identifier, prendre en compte les droits sociaux des usagers et proposer des solutions adaptées aux situations problématiques,

Analyser les pratiques en vue d'améliorer la qualité des prestations,

Savoir répartir le travail entre les agents en fonction de l'urgence et de la compétence spécifique,

Savoir évaluer, sélectionner et promouvoir le personnel,

Savoir collecter et diffuser des informations nécessaires à son service,

Savoir rassembler, après analyse des documents ou des faits, les éléments nécessaires à répondre à une demande d'intervention ; savoir régler des rapports techniques,

Savoir utiliser avec efficacité les outils d'aide à la décision.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diplômés de cette formation peuvent exercer dans l'ensemble des institutions et établissements intervenant dans le secteur sanitaire, social et médicosocial. Ils œuvrent dans des cliniques, hôpitaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maison d'accueil spécialisée (MAS), centre communal d'action sanitaire et sociale (CCAS), ESAT ou dans des organismes complémentaires (mutuelle, institution de prévoyance).

Directeur adjoint des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),

Directeur adjoint des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT),

Directeur adjoint de foyer d'hébergement,

Responsable adjoint de circonscription d'action sociale,

Responsable qualité en EHPAD ou en service d'aide à la personne,

Coordinateur d'animation, coordinateur de service à domicile,

Directeur adjoint d'associations sociales.

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1502 : Coordination de services médicaux ou paramédicaux

K1201 : Action sociale

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

M1605 : Assistanat technique et administratif

Réglementation d'activités :

Le décret n° 2007-221 du 19 février 2007 pris en application du II de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un

ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux précise que « Sous réserve des dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles formulant des exigences supérieures, tout professionnel chargé de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux doit être titulaire d'une certification au moins de niveau II enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L. 335-6 du code de l'éducation » (Cf. Article D. 312-176-7).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les contenus de la certification sont organisés en unités d'enseignement. Elles correspondent aux différents modules dispensés et regroupés au sein de cinq composantes principales :

1) Les connaissances fondamentales de gestion :

Les modules dispensés apportent des connaissances en comptabilité, en gestion budgétaire, en analyse financière, en contrôle de gestion et en informatique de gestion.

Nous y trouvons des modules :

- d'initiation à la comptabilité,
- de réalisation des études financières et techniques,
- d'ingénierie financière pour la mise en œuvre d'un projet (affectation financière, recherche de subventions, emprunts, analyse de coûts,...),
- d'exploitation des outils d'aide à la décision.

2) La connaissance de l'environnement spécifique au secteur sanitaire, social et médicosocial :

Les thèmes dispensés apportent les connaissances nécessaires sur l'économie et les politiques sanitaires et sociales, la gestion du risque sanitaire et social ainsi que la démarche qualité dans les établissements sus visé. Une aptitude en management des équipes et gestion de conflits est également développée.

Nous y trouvons des modules :

- d'analyse des pratiques en vue d'améliorer la qualité des prestations,
- de recensement des besoins des usagers,
- d'analyse d'un projet de soin et de service,
- de répartition du travail entre les agents selon l'urgence et la compétence nécessaire,
- d'évaluation, de sélection et de promotion des personnels, de formation des stagiaires.

3) La connaissance de l'environnement réglementaire du secteur sanitaire, social et médicosocial :

Cette composante permet d'acquérir des connaissances approfondies en droit des contrats, droit de la responsabilité, droit du travail. Une mise en niveau en droit et sur la connaissance des institutions est également dispensée.

Nous y trouvons des modules :

- d'analyse de la réglementation en vigueur,
- de prise en compte des droits des usagers et des patients dans la prise en charge,
- d'étude de cas de mise sous tutelle ou curatelle des majeurs protégés.

4) L'analyse des pratiques en établissement et des publics pris en charge :

Il s'agit de permettre aux personnes suivant ce cursus de mieux connaître les personnes prises en charge et l'organisation de leur prise en charge par les professionnels. Des modules relatifs aux personnes âgées, en situation de handicap ou frappés de maladie mentale sont dispensés en même temps que d'autres traitent de l'organisation de l'activité de soins, de logistique sanitaire et sociale et de gestion administrative de la dépendance. De manière plus générale est également abordée la psychologie sociale.

5) Mise en situation professionnelle : projet tuteuré et stage en entreprise de 16 semaines

Cette thématique comprend les travaux et périodes correspondant à une mise en pratiques des connaissances et compétences acquises durant la formation par les différents enseignements. Cette immersion professionnelle se réalise par le biais d'un projet tuteuré (travail collectif de recherche appliquée au secteur) et l'immersion individuelle en entreprise en fin de cursus ou dans le cadre de l'alternance mise en place au sein de la formation.

Modalités d'obtention de la certification :

Conformément à l'Arrêté du 17 novembre 1999 régissant les licences professionnelles, la formation est organisée en unités d'enseignement dont une spécifique pour le projet tuteuré et une spécifique pour le stage. La certification est délivrée aux étudiants ayant obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage. Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20. Lorsque la certification n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. Le détail des coefficients et ECTS appliqués sont décrits dans les modalités annuelles de contrôle des connaissances spécifiques à chacune des formations.

Validité des composantes acquises : non prévue

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat d'apprentissage	X	Si l'ingénierie pédagogique le permet
Après un parcours de formation continue	X	Idem statut d'étudiant
En contrat de professionnalisation	X	Idem statut d'étudiant
Par candidature individuelle	X	Possible pour tout ou partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Habilitation n°20034190 par arrêté ministériel du 15 juin 2004,

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le décret N°2013-756 du 19/08/2013 articles R.613-33 à R.613-37.

Références autres :

Habilitation n°20034190 par arrêté ministériel du 02 mars 2005,

Habilitation n°20034190 par arrêté ministériel du 12 septembre 2008,

Habilitation n°20034190 par arrêté ministériel du 25 juin 2012,

Habilitation n°20034190 par arrêté ministériel du 7 mars 2014,

Accréditation n°20141217 par arrêté ministériel du 29 décembre 2014.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Statistiques d'insertion disponibles auprès de l'observatoire de la vie étudiante (UNICEPRO~OVE).

<http://unice.fr/unicepro/enquetes-et-statistiques/>

Autres sources d'information :

UT Nice Côte d'Azur - <http://www.iut.unice.fr/>

Université de Nice Sophia-Antipolis

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [NICE]

IUT Nice Côte d'Azur, site de Menton.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

département « Carrières Sociales » de l'IUT Nice Côte d'Azur.

Historique de la certification :

Formation habilitée par la DGESIP en 2004 pour un an, Première rentrée en septembre 2003

sous le nom « Management des organisations - Gestion des établissements sanitaires et sociaux »

Formation réhabilitée par la DGESIP en 2005 pour 4 ans

Formation réhabilitée par la DGESIP en 2008 pour 4 ans

Formation réhabilitée par la DGESIP en 2012 pour 1 an

Formation réhabilitée par la DGESIP en 2013 pour 1 an

Formation réhabilitée par la DGESIP en 2014 pour 4 ans

sous le nom « Intervention sociale - Cadres intermédiaires des établissements sanitaires et sociaux»

Nouvelle appellation prévue : mention « *Gestion des structures sanitaires et sociales* » dans le cadre de l'application de l'Arrêté du 17 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle.